



## Cazals Manzo Pichot Saint Quentin accompagne la direction fiscale de Natixis dans le cadre d'un contentieux fiscal inédit

Paris, le 17 avril 2023

Thomas Cazals  
tcazals@cazalsmanzo.com

Maxence Manzo  
mmanzo@cazalsmanzo.com

Romain Pichot  
rpichot@cazalsmanzo.com

Bertrand de Saint Quentin  
bdesaintquentin@cazalsmanzo.com

Pierre Ullmann  
pullmann@cazalsmanzo.com

Xavier Colard  
xcolard@cazalsmanzo.com



Par une décision du 8 mars 2023 (CE n°456349 SA Natixis) le Conseil d'Etat vient malheureusement de décider que les crédits d'impôt étrangers, attachés à des revenus perçus par une société soumise à l'impôt sur les sociétés dont le résultat est déficitaire, ne peuvent être imputés sur l'IS dû au titre du prochain exercice bénéficiaire.

Ces crédits d'impôt sont tout simplement perdus.

Même si l'issue de ce contentieux fiscal est décevante, le cabinet Cazals Manzo Pichot Saint Quentin est fier d'avoir accompagné l'équipe fiscale de Natixis tout au long de ce combat engagé il y a plusieurs années.

Cazals Manzo Pichot Saint Quentin est un cabinet d'avocats d'affaires dédié au droit fiscal. Ses six associés et leurs collaborateurs accompagnent sur tous les aspects fiscaux une clientèle d'entreprises, d'investisseurs et de particuliers, tant pour leurs opérations françaises qu'internationales.

Natixis

Cazals Manzo Pichot Saint Quentin : Romain Pichot (associé), et Valentin Damien (collaborateur)